

Qu'on le dise



Le CNOM a, depuis 2003, créé un observatoire des violences faites aux médecins et publie chaque année le bilan des informations recueillies au sein de **chaque territoire** afin de sensibiliser les pouvoirs publics.

Le gouvernement a pris la mesure de ces difficultés en dévoilant le 29 septembre 2023 un plan de sécurité pour les soignants assortis de **42 mesures** construites autour de trois axes :

- Sensibiliser le public et former les soignants
- Prévenir les violences et sécuriser l'exercice des professionnels
- Déclarer les violences et accompagner les victimes

Voilà pourquoi nous insistons pour que chacun d'entre vous, quel que soit votre mode d'exercice libéral, salarié ou hospitalier, nous informe de toutes les formes d'agressions que vous auriez subies au cours de votre exercice quotidien.

Il n'y a pas de petite incivilité !

N'hésitez pas et prenez le temps de remplir une **déclaration d'incident**

Suite à cette déclaration, vous pourrez être contacté par le représentant de l'entraide ordinaire départementale